



***MODIFICATION N° 2 datée du 24 novembre 2011***  
***apportée à la notice annuelle datée du 23 juin 2011,***  
***dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 26 septembre 2011***

***relativement aux parts des***

***Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS***  
***Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ***  
***Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ***

La notice annuelle datée du 23 juin 2011 (la « notice annuelle »), en sa version modifiée, relativement au placement des parts des Fonds FÉRIQUE devrait être lue sous réserve des renseignements contenus dans la présente modification. À moins d'indication contraire précise dans la présente modification, tous les termes définis ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Les fonds communs de placement et les parts de ces fonds offerts dans le présent document ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ne peuvent être vendus dans ce pays qu'en vertu de dispenses d'inscription.

---

## MOTIF DE LA MODIFICATION

Le motif de la modification est le suivant :

Les administrateurs de Gestion FÉRIQUE ont décidé d'ajouter et de nommer Addenda Capital inc. à titre de conseiller en valeurs supplémentaire du Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS. La gestion du Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS sera maintenant partagée entre Addenda Capital inc. et le conseiller en valeurs actuel, Les Conseillers en gestion globale State Street, Ltée, dans une proportion respective d'environ 40 % et 60 %. La nomination d'Addenda Capital inc. à titre de conseiller en valeurs supplémentaire du Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS résulte du transfert de la portion des titres à revenu fixe du Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ, actuellement gérée par Addenda Capital inc., au Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS.

En relation avec ce changement, la portion des titres à revenu fixe du Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ, actuellement géré par Addenda Capital inc., sera remplacée par un investissement direct dans des parts du Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS, qui fera l'acquisition des titres à revenu fixe du Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ. Ce changement fera du Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ un des principaux porteurs de parts du Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS.

De plus, conformément à la stratégie d'investissement actuelle du Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ, environ 60 % de ses actifs sont investis directement dans des parts du Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS. Ainsi, le transfert de la portion des titres à revenu fixe du Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ au Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS et la nomination d'Addenda Capital inc. à titre de conseiller en valeurs supplémentaire du Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS, impliquera que ces changements affecteront indirectement le Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ.

Le Comité d'examen indépendant des Fonds FÉRIQUE a examiné et approuvé le transfert des titres à revenu fixe du Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ au Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS en échange de parts du Fonds OBLIGATIONS, tel que proposé par Gestion FÉRIQUE. Le transfert aura un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Ces changements prendront effet le ou vers le 6 décembre 2011.

## MODIFICATION DE LA NOTICE ANNUELLE

Par les présentes, la notice annuelle est modifiée de la façon suivante :

### a) Désignation, constitution et genèse des Fonds

1. La partie intitulée « FÉRIQUE OBLIGATIONS » du tableau figurant sous la rubrique intitulée « Désignation, constitution et genèse des Fonds » de la notice annuelle est modifiée par l'ajout des mots « Addenda Capital depuis décembre 2011 » sous la section intitulée « Modification au cours des dix dernières années » et par l'ajout des mots « Addenda Capital inc. » sous la section intitulée « Conseiller en valeurs actuel ».
2. La partie intitulée « FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ » du tableau figurant sous la rubrique intitulée « Désignation, constitution et genèse des Fonds » de la notice annuelle est modifiée par le remplacement des mots « Aucune modification de conseiller en valeurs depuis la création du Fonds en 2009. » par les mots « State Street depuis 2009; » suivi, juste en dessous, par l'ajout des mots « Addenda Capital depuis décembre 2011. » sous la sous-section intitulée « Mandat obligataire : » sous la section intitulée « Modification au cours des dix dernières années » et par l'ajout des mots « Addenda Capital inc.) » placés en dessous des mots « Les Conseillers en gestion globale State Street, Ltée » sous la section intitulée « Conseiller en valeurs actuel ».

- 
3. La partie intitulée « FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ » du tableau figurant sous la rubrique intitulée « Désignation, constitution et genèse des Fonds » de la notice annuelle est modifiée par le remplacement des mots « Addenda depuis février 2003 » par les mots « Addenda de février 2003 à décembre 2011 » sous la sous-section intitulée « Mandat obligataire : » de la section intitulée « Modification au cours des dix dernières années » et par l'ajout des mots « Addenda et State Street (Unités du Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS) depuis décembre 2011 » sur la ligne suivante.
  4. La partie intitulée « FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ » du tableau figurant sous la rubrique intitulée « Désignation, constitution et genèse des Fonds » de la notice annuelle est modifiée par le remplacement des mots « Addenda Capital inc. » par les mots « Unités du Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS » suivi par l'ajout des mots « (Addenda Capital inc. et Les Conseillers en gestion globale State Street, Ltée) » sous la sous-section intitulée « Mandat obligataire : » de la section intitulée « Conseiller en valeurs actuel ».

#### **b) Responsabilités des activités des Fonds**

5. La partie intitulée « Addenda Capital inc. » du premier tableau figurant sous la sous-rubrique intitulée « Conseillers en valeurs » sous la rubrique intitulée « Responsabilités des activités des Fonds » de la notice annuelle est modifiée par l'ajout des mots « Une partie du Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS » sous la section intitulée « Fonds ».
6. La partie intitulée « Les Conseillers en gestion globale State Street, Ltée » du premier tableau figurant sous la sous-rubrique intitulée « Conseillers en valeurs » sous la rubrique intitulée « Responsabilités des activités des Fonds » de la notice annuelle est modifiée par le remplacement des mots « FÉRIQUE OBLIGATIONS » par les mots « Une partie du Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS » sous la section intitulée « Fonds ».
7. La partie intitulée « FÉRIQUE OBLIGATIONS » du deuxième tableau figurant sous la sous-rubrique intitulée « Conseillers en valeurs » sous la rubrique intitulée « Responsabilités des activités des Fonds » de la notice annuelle est modifiée par l'ajout des mots « Addenda Capital inc. » sous la section intitulée « Conseiller en valeurs actuel », par l'ajout des mots « Benoît Durocher » sous la section intitulée « Gestionnaire de portefeuille » et par l'ajout des phrases « M. Durocher s'est joint à l'équipe d'Addenda Capital inc. en 1997. Depuis 2008, à titre de vice-président exécutif et chef stratège économique, M. Durocher dirige l'équipe du service à la clientèle et de marketing. Économiste de formation, M. Durocher est également responsable du scénario économique global de la firme sur lequel repose la stratégie de placement. » sous la section intitulée « Expérience des cinq dernières années ».
8. La partie intitulée « FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ » du deuxième tableau figurant sous la sous-rubrique intitulée « Conseillers en valeurs » sous la rubrique intitulée « Responsabilités des activités des Fonds » de la notice annuelle est modifiée par le remplacement des mots « Addenda Capital inc. (mandats obligataire et encaisse) » par les mots « Addenda Capital inc. (mandat encaisse) » sous la section intitulée « Conseiller en valeurs actuel ».
9. La partie intitulée « FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ » du deuxième tableau figurant sous la sous-rubrique intitulée « Conseillers en valeurs » sous la rubrique intitulée « Responsabilités des activités des Fonds » de la notice annuelle est modifiée par l'ajout des mots « mandat obligations » sur une nouvelle ligne précédant les mots « mandat actions canadiennes » sous la section intitulée « Conseiller en valeurs actuel » et par l'ajout des mots « Unités du Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS » sous la section intitulée « Gestionnaire de portefeuille ».

---

**c) Contrats importants**

10. La troisième phrase du premier paragraphe sous le cinquième point sous la section intitulée « Contrats importants » de la notice annuelle, qui mentionne « Addenda Capital inc. reçoit trimestriellement des honoraires, calculés sur la moyenne de l'actif net des Fonds qu'il gère à la fin de chaque mois, selon les barèmes négociés par Gestion FÉRIQUE pour le Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ. » est supprimée et remplacée par la phrase suivante :

« Addenda Capital inc. reçoit trimestriellement des honoraires, calculés sur la moyenne de l'actif net des Fonds qu'il gère à la fin de chaque mois, selon les barèmes négociés par Gestion FÉRIQUE pour le Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ (Mandat marché monétaire) et pour le Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS. ».

---

**ATTESTATION DES FONDS**

**FONDS FÉRIQUE OBLIGATIONS  
FONDS FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ  
FONDS FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ**

(collectivement, les « Fonds »)

La présente modification n° 2 datée du 24 novembre 2011, avec la notice annuelle datée du 23 juin 2011, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 26 septembre 2011, et le prospectus simplifié daté du 23 juin 2011, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 26 septembre 2011 et la modification n° 2 datée du 24 novembre 2011, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Le 24 novembre 2011

TRUST BANQUE NATIONALE INC., À TITRE DE FIDUCIAIRE DES FONDS

*(signé) Robert Daigneault*

---

Robert Daigneault  
Vice-président, Service clientèle  
institutionnelle  
Trust Banque Nationale inc.

*(signé) Marie-France Haché*

---

Marie-France Haché  
Directrice de comptes, Service clientèle  
institutionnelle  
Trust Banque Nationale inc.

---

**ATTESTATION DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR**

**FONDS FÉRIQUE OBLIGATIONS  
FONDS FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ  
FONDS FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ**

(collectivement, les « Fonds »)

La présente modification n° 2 datée du 24 novembre 2011, avec la notice annuelle datée du 23 juin 2011, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 26 septembre 2011, et le prospectus simplifié daté du 23 juin 2011, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 26 septembre 2011 et la modification n° 2 datée du 24 novembre 2011, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Le 24 novembre 2011

**GESTION FÉRIQUE,  
À TITRE DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS**

*(signé) Jacques Laparé*

---

Jacques Laparé  
Président  
Gestion FÉRIQUE

(signant en sa capacité de chef de  
la direction)

*(signé) Fabienne Lacoste*

---

Fabienne Lacoste  
Directrice générale  
Gestion FÉRIQUE

(signant en sa capacité de chef des  
finances)

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GESTION FÉRIQUE,  
À TITRE DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS**

*(signé) Marcel Lafrance*

---

Marcel Lafrance  
Administrateur

*(signé) Marcel Vézina*

---

Marcel Vézina  
Administrateur

---

**ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL**

**FONDS FÉRIQUE OBLIGATIONS  
FONDS FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ  
FONDS FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ**

(collectivement, les « Fonds »)

À notre connaissance, la notice annuelle datée du 23 juin 2011, dans sa version modifiée par la modification n° 2 datée du 24 novembre 2011 et par la modification n° 1 datée du 26 septembre 2011, avec les états financiers annuels des Fonds pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 et le rapport des auditeurs connexe, ainsi que le prospectus simplifié daté du 23 juin 2011, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 26 septembre 2011 et par la modification n° 2 datée du 24 novembre 2011, et la version modifiée de l'aperçu du fonds des Fonds daté du 24 novembre 2011, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 24 novembre 2011

PLACEMENTS BANQUE NATIONALE INC.,  
À TITRE DE PLACEUR PRINCIPAL DES FONDS

*(signé) Charles Guay*

---

Charles Guay  
Président et chef de la direction  
Placements Banque Nationale inc.

*(signé) Josie Pampena*

---

Josie Pampena  
Vice-présidente, Administration  
Placements Banque Nationale inc.



**Gestion FÉRIQUE**  
**Place du Canada**  
**1010, rue de La Gauchetière Ouest**  
**Bureau 1000**  
**Montréal (Québec)**  
**H3B 2N2**

**Service à la clientèle**  
**1 800 291-0337**  
**[www.ferique.com](http://www.ferique.com)**